

Journée d'étude 30 janvier 2013

« Nouveaux troubles et pathologies émergentes : quels objets, quelles méthodes, quels concepts pour les sciences sociales de la santé et de la santé mentale ?

Proposition de communication de Sophie Jehel,

Maître de conférences

Université Paris 8 Vincennes Saint Denis

UFR Culture & communication

Laboratoire CEMTI EA 3388

Centre d'étude sur les médias, les technologies et l'internationalisation

## **L'addiction aux images trash : une nouvelle pathologie sociale ?**

La notion d'addiction à des contenus médiatiques est essentiellement utilisée à propos des jeux vidéo et des jeux d'argent. Dans le contexte français, elle émerge comme une réponse médicale à des inquiétudes qui émanent de la société civile (parents notamment) et qui ont justifié des initiatives publiques. Des consultations psychiatriques spécialisées ont été construites en réponse à cette demande. La notion d'addiction semble cependant adaptée à un nombre très limité de cas et plusieurs psychiatres exhortent à une approche culturelle et sociale de phénomènes qu'ils préfèrent désigner dans la majorité des cas comme des usages « excessifs », du fait des perturbations qu'ils induisent sur la vie scolaire ou professionnelle et familiale, selon l'âge des personnes concernées. Mais les deux approches ne sont pas nécessairement exclusives.

La notion d'addiction peut également être convoquée pour aborder des comportements déviants (violence, notamment sexuelle) de mineurs ou de jeunes adultes imprégnés de culture médiatique trash (pornographique ou violente). La communication s'appuiera sur une recherche qualitative transdisciplinaire (croisant les apports de la sociologie et ceux de la psychiatrie légale) conduite avec un pédopsychiatre expert devant les tribunaux mettant en évidence un lien entre des passages à l'acte violents et un rapport non symbolisé à des images pornographiques ou violentes. Dans les cas analysés, la consommation d'images trash a produit un effet de sidération qui a pu conduire des jeunes immatures à la reproduction sans distance de ce qu'ils avaient vu et des jeunes adultes à rechercher à travers ces images des expériences de dépersonnalisation. L'imprégnation de ces images s'inscrit dans le cadre de consommations qui ne relèvent pas de l'occasionnel mais de la répétition. Qualifier ce type de consommation d'addiction pourrait permettre de désigner l'emprise que certaines images peuvent avoir sur certains individus au point de conduire à un retrait momentané de la subjectivité et de la conscience morale. Cette recherche repose sur l'analyse d'une dizaine de cas récents de mineurs et de jeunes adultes qui ont dû répondre de leurs actes devant un juge. Ces cas sont suffisamment variés pour montrer que les jeunes mis en cause ne sont pas nécessairement atteints de troubles psychiatriques et peuvent se rencontrer dans des milieux sociaux favorisés. Comme dans le cas d'autres addictions avérées (alcool, drogue), certains déterminants sont sources de vulnérabilité particulière (immaturité par l'âge ou du fait de troubles psychiques, fragilité des repères

parentaux, le désordre des générations, les violences subies, la déficience de la représentation de soi ...). Dans le cas de passages à l'acte violent, le rôle joué par la consommation d'images n'est cependant pas encore pris en compte dans le suivi éducatif ou judiciaire des jeunes.

La considération du contexte social d'exposition des mineurs à ce type d'images auquel l'accès a été facilité depuis une dizaine d'années par le très faible niveau de la régulation de l'internet, l'ampleur et la sévérité des contenus trash qui y sont diffusés incite à considérer ce type d'addiction comme une pathologie sociale.